

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 octobre 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

### Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

**2021 V. 288** Vœu relatif à la mise en place d'un plan ambitieux permettant un accès à des toilettes dans tout Paris.

-----

### Le Conseil de Paris,

Considérant la loi du 11 février 2005 qui pose les grands principes de la politique du handicap et notamment une stratégie de compensation pour réduire et surmonter les incapacités fonctionnelles des personnes elles-mêmes.

Considérant début 2010, la ratification par la France de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées ;

Considérant la circulaire du Premier ministre du 4 juillet 2014 concernant l'adoption d'une «*approche intégrée du handicap dans les politiques publiques*».

Considérant le grand nombre de personnes nécessitant dans leur vie quotidienne un accès fréquent aux toilettes soit 20% de la population adulte ;

Considérant les travaux de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et notamment concernant la précarité menstruelle et la nécessité de disposer de lieux permettant de s'isoler ;

Considérant l'importance de l'accès à des sanitaires en nombre et en bon état mise en évidence lors de la crise COVID pour appliquer certains gestes barrières élémentaires ;

Considérant la politique annoncée de la ville de Paris de réduire le nombre de bus touristiques, tous équipés de toilettes et par là même la nécessité de remplacer ces toilettes dans l'espace public ;

Considérant le souhait de faire de Paris une vitrine mondiale lors des jeux olympiques de 2024, l'importance qu'a pris l'aspect sanitaire dans le monde et le décalage de vétusté de nombreux établissements de restauration Français sur certains pays d'Europe du nord et d'Asie et notamment le nombre de lieux de boisson n'ayant pas de sanitaires en proportion de leur clientèle ou n'en ayant pas du tout ;

Sur proposition d'Anne BIRABEN, et les élus du groupe Changer Paris,

Émet le vœu que :

- La Mairie définisse un objectif chiffré de déploiement ambitieux de Toilettes Publiques à horizon 2024.
- La mairie étudie l'accès aux porteurs de la carte « urgence toilette » aux toilettes de locaux publics désignés (mairie, locaux de la préfecture, installations techniques, etc.) à l'image de ce qui a pu être fait ailleurs en France.
- La mairie engage avec les professionnels du tourisme et de la restauration une concertation sur la qualité des toilettes des lieux de restauration et leur adéquation avec le nombre de personnes clientes avec là aussi la détermination d'un objectif chiffré ; voire la possibilité d'une rémunération des restaurateurs et hôteliers qui accepteraient de recevoir des utilisateurs non consommateurs, dans des conditions restant à définir.
- La mairie engage les échanges nécessaires pour qu'une action soit entreprise auprès des écoles Parisiennes pour un plan de renforcement des sanitaires et de leur nettoyage régulier.